

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 22 juillet 2021

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 22 juillet 2021 à 20H sous la présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, SOCHAY Hervé, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, NOEL Simon, CALLAND Cédric, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel

Excusés : MIVIERE Karine donne son pouvoir à TISSERAND-BOUVARD Magali, CHATELET Jocelyne donne son pouvoir à NICOLAS Carine, DELIANCE Alexandre donne son pouvoir à SOCHAY Hervé, BOUVARD Nelly donne son pouvoir à POCHON Laurence

Secrétaire de séance Monsieur NOEL Simon.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de pouvoir mandater l'achat du tracteur FENDT, Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réduire les crédits sur les opérations n°388 (médiathèque) et n°371 (PPRT) et de créditer l'opération n°172 (acquisitions de matériels).

Dès lors, Madame le Maire expose au conseil municipal les modifications budgétaires suivantes :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Diminution des crédits à l'opération n°388</i>			-53 678,19€	
<i>Diminution des crédits à l'opération n°371</i>			-5000€	
<i>Augmentation des crédits à l'opération n°172</i>			+58 678.19€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire expose au conseil municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur, après avoir épuisé les procédures de recouvrement, la somme de 124.40 €. Il s'agit de créances relatives à la facturation de frais de cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'admettre en non-valeur la somme de 124.40 €
- Imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal 2021, article 6541 pertes sur créances irrécouvrables.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

Considérant le départ à la retraite d'un agent à compter du 31/07/2021, au regard des besoins du service, le temps de travail hebdomadaire sera désormais de 24H50 au lieu de 25H15. Dès lors, Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} août 2021 :

Emplois à temps complet :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI
1 secrétaire général de communes de 2000 à 5000 hbts ou secrétaire de mairie	Attaché ou rédacteur
1 employé administratif accueil secrétariat	Adjoint administratif
1 agent polyvalent assurant les fonctions de garde champêtre à titre accessoire	Agent de maîtrise
1 chef d'équipe services techniques	Adjoint technique ou agent de maîtrise
4 ouvriers polyvalents	Agent de maîtrise
	Adjoint technique
	Adjoint technique
	Adjoint technique
2 ouvriers de la voirie	Adjoint technique
	Adjoint technique
3 agents des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
1 agent de service	Adjoint technique

Emplois à temps non complet :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1 employé administratif accueil secrétariat	Adjoint administratif	32 H 00
1 agent de service	Adjoint technique	32 H 00
1 agent de service	Adjoint technique	24 H 50
2 agents de service	Adjoint technique	20 H 30
	Adjoint technique	20 H 30
1 agent de service	Adjoint technique	7 H 05

1 employé de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	30 H 00
---------------------------	-----------------------	---------

- autorise Madame le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE

Il a été décidé de demander, par la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2020, une subvention au titre du Bonus Relance auprès de la Région ainsi que par la délibération du 14 juin 2021 une subvention au titre de la DETR/DSIL pour la rénovation de la médiathèque (66, rue Saint-Martin) comprenant notamment la réfection de la toiture.

Ces travaux sont soumis à autorisation, il convient donc de déposer une demande de déclaration préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour le bâtiment de la médiathèque.
- autorise Madame le Maire à signer les documents.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU REVERMONT AU TITRE DE LA CONTRACTUALISATION 2021/2023

Les objectifs principaux de ce projet sont de sécuriser les déplacements, de diminuer la vitesse des automobilistes et des transporteurs, de favoriser les modes de déplacements alternatifs et d'embellir cette entrée de village.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain au titre de la contractualisation 2021/2023 et des amendes de police.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est présenté ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet d'aménagement de la route du Revermont pour un montant global de 293 025 € HT.
- autorise Madame le Maire à demander cette subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour l'aménagement de la route du Revermont.
- approuve le plan de financement prévisionnel.
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE

La loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 garantit la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association. Le décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010 a été pris pour son application.

La participation de la commune est calculée par élève et par an sur le coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer à l'OGEC 823 euros par enfant pour l'année scolaire 2020/2021.

La somme de 36 212 € sera versée pour 44 élèves.

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE PIRAJOUX

Madame le Maire indique que par délibération en date du 1^{er} août 2005, le conseil municipal a décidé de demander une participation financière aux communes de PIRAJOUX et de VERJON pour les élèves fréquentant l'école publique élémentaire de MARBOZ.

Il n'y a plus d'enfants de la commune de VERJON qui sont scolarisés à MARBOZ, par conséquent, seule la commune de PIRAJOUX versera une participation financière.

Madame le Maire indique que 27 élèves domiciliés à PIRAJOUX fréquentent l'école publique de MARBOZ depuis la rentrée de septembre 2020.

Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour chaque élève correspondent à 823 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- fixe, à l'unanimité, la participation financière de la commune de PIRAJOUX pour chaque enfant fréquentant l'école publique de MARBOZ à 823 € pour l'année scolaire 2020/2021,
- déclare que la somme de 22 221 € sera demandée à la commune de PIRAJOUX pour 27 élèves.

VOTE DES SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote l'ajout de subventions présentées par Madame NAVARIN Cécile au titre de l'année 2021 pour un montant de 13 140€,
- déclare que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Aménagement du village – Affaires économiques – Communication – Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

Questions diverses

Néant

Dossiers d'urbanisme :

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivants :

PC en cours d'instruction :

- M. PERDRIX Benoît, EARL LA FERME DU SORBIER : construction d'une stabulation
- M. BAILLET Joris et Mme CAILLAT Ophélie : construction maison individuelle
- M. et Mme CHOSSAT Julien : construction maison individuelle
- M. PAVESI Philippe : création d'un local ouvert pour stocker du foin

PC accordés :

- M. JACQUET Nicolas et Mme RENOUD Audrey : construction d'une maison individuelle avec garage, carport, abri de jardin et piscine enterrée
- Commune de MARBOZ : création d'un auvent salle « Les Hirondelles »
- M. et Mme LALLEMAND Xavier : création d'un deuxième logement, réfection de la toiture, isolation extérieure et ravalement des façades, changement des menuiseries
- Mme VERISSEL Doriane et M. DELIANCE Samuel : rénovation d'une ancienne bâtisse, modification et création d'ouvertures, réfection façades et toiture

PC refusé :

- M. et Mme LAURENT Paul : extension maison d'habitation

Délégations au maire :

DPU :

La commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par M. MICHEL Anthony, route de Franclieu
- par M. et Mme PONCIN Bernard, 195 et 203 rue Saint-Martin
- par les Consorts JOLYON, rue Saint-Martin.

La séance est levée à 23H05